

Public-Private Dialogue

www.publicprivatedialogue.org

Le dialogue public/privé au Burkina Faso

Africa Public Private Dialogue workshop 2008
(Saly, 2-3 avril 2008)

I) Contexte et particularités

Le Burkina Faso, ou Pays des hommes intègres, anciennement appelé la Haute-Volta, est un Etat d'Afrique de l'Ouest. Pays dont la superficie est de 274.200 km², la Burkina Faso est entouré par le Mali au nord et à l'ouest, par le Niger au nord-est, au sud-est par le Bénin et au sud par le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Il n'a donc pas de débouché sur la mer.

La population d'environ 15 millions d'habitants dépend à près de 80 % d'une agriculture aléatoire du fait de conditions climatiques imprévisibles, telles que les sécheresses et d'importantes fluctuations des prix des matières premières sur le marché international. Le pays reste encore largement tributaire du coton qui reste son principal produit d'exportation.

Le Burkina Faso est un pays sahélien dont le PNB était de 460 dollars US par habitant en 2007. En raison de ses ressources limitées, de sa vulnérabilité aux chocs exogènes, de son faible niveau de développement humain, de sa faible capacité administrative et de sa situation géographique, le pays vit dans des conditions sociales et économiques difficiles. Ces conditions, de même que la multiplicité des ethnies (une soixante), a conduit les autorités du pays à privilégier depuis de nombreuses années, le dialogue et la concertation avec les populations, dans le choix et la réalisation des actions de développement. Ainsi, des passerelles de discussions et d'échanges ont été créées avec tous les grands acteurs sociaux. C'est le cas du cadre de concertation Etat/Secteur privé sur lequel il conviendra de s'appesantir dans les développements qui vont suivre.

II) Objectifs du dialogue

Au cours des années 1980, l'État était le principal acteur économique, engagé dans la plupart des secteurs productifs. Depuis 1991, le pays s'est lancé dans un programme de réformes globales, obtenu de bons résultats en termes de performance macroéconomique et réalisé des progrès notables dans sa transition vers une économie de marché, avec l'appui soutenu de la Banque Mondiale, du FMI et d'autres bailleurs de fonds. En dépit de ces progrès significatifs, force est de constater que la moitié de la population burkinabè vit en dessous du seuil de pauvreté. Pire, cette paupérisation a eu tendance à augmenter, le taux de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté étant passé de 44,5% en 1994 à 46,4% en 2003. Ce constat a conduit les autorités burkinabè à définir une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Celle-ci est contenue dans un document adopté en 2004 dénommé Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Parmi les actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP, figure l'accélération de la croissance

fondée sur l'équité, cela impliquant entre autres, le développement du Secteur privé. Un tel développement ne saurait se concevoir sans une implication et une participation de la communauté des affaires au processus d'adoption des décisions les concernant. Il a ainsi été institué un cadre de concertation Etat/Secteur privé. Il a pour objectif de permettre des échanges sur les préoccupations du Monde des affaires et du Gouvernement afin que dans un esprit de partenariat, des solutions soient trouvées. Il permet par ailleurs de faire appel au sens de responsabilité des acteurs du Secteur privé dans le choix et la prise de décisions les concernant. Il s'agit en réalité d'un processus participatif qui permet une appropriation par les acteurs du Monde des affaires des programmes et politiques de développement qui les concernent.

III) Le dispositif actuel du dialogue

Le dialogue Etat / Secteur privé a lieu à trois niveaux :

- les rencontres Gouvernement / Secteur privé ;
- la mise en œuvre du Projet de renforcement de l'interface Etat-secteur privé-société civile (PARECAP) ;
- la mise en œuvre du Programme Doing Business Better in Burkina Faso.

A) Les rencontres Gouvernement/Secteur privé

Les rencontres Gouvernement/Secteur privé ont lieu annuellement, depuis 2001, à Bobo-Dioulasso, sur un thème bien précis et sous la présidence du Premier Ministre. Par exemple, le thème de l'année 2006 était le suivant : « Quelle adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'Etat et l'incitation à l'investissement par une fiscalité attractive ? ». Quant au thème de l'année 2007, il s'intitulait « Quelles mesures prioritaires pour l'amélioration de l'environnement des affaires, en vue d'un développement durable du Secteur privé ? ».

Du point de vue de la méthodologie utilisée, il importe de relever une innovation introduite en 2007. Celle-ci consiste à organiser quelques jours avant la date convenue pour la rencontre, un atelier de réflexion sur le thème choisi. Ceci permet d'enrichir les conclusions de l'étude qui est commandée chaque année sur le thème de la rencontre.

Cela étant, il convient d'indiquer que les rencontres Gouvernement/Secteur privé qui se tiennent en principe en une journée, comportent un certain nombre d'activités qui se déroulent dans l'ordre chronologique suivant :

- lecture du rapport de la mise en œuvre des recommandations des précédentes rencontres ;
- présentation des résultats de l'étude sur le thème de l'année concernée ;
- expression des préoccupations du Secteur privé par la voix de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso suivie des présentations des préoccupations spécifiques des associations professionnelles ;
- réponses du Gouvernement par rapport aux préoccupations exprimées ;
- précision des recommandations que le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre ;
- précision des préoccupations dont le Gouvernement s'engage à étudier la mise en œuvre.

Il importe de signaler que les rencontres annuelles Gouvernement / Secteur Privé sont très fortement médiatisées avec la retransmission en direct à la Télévision nationale et à la Radio nationale des travaux.

S'il est louable d'organiser annuellement ces rencontres, il est important que les décisions qui y sont prises soient mises en œuvre. C'est pourquoi, des structures de suivi des recommandations et des conclusions ont été mises en place. Elles sont au nombre de deux (02) :

1) Le Comité technique paritaire

Le Comité technique paritaire a été créé par arrêté conjoint numéro 2002-113 MCPEA/MFB/MJ/MTEJ/MCE/MITH du 24 décembre 2002. Il a pour attributions :

- l'étude et la synthèse des recommandations formulées par le forum de concertation Gouvernement / Secteur privé ;
- la formulation des propositions pour une meilleure mise en œuvre des recommandations formulées ;
- l'élaboration du rapport de mise en œuvre desdites recommandations.

Du point de vue de sa composition, il comprend 12 membres dont 6 représentants de l'Administration publique et 6 du Secteur privé.

2) Le Comité de supervision

Le Comité de supervision est l'organe suprême de suivi des recommandations et conclusions de la rencontre Gouvernement / Secteur privé. Il a été créé par arrêté numéro 2002-018 PRES/PM du 20 décembre 2002. Il a pour attributions :

- le suivi des activités du Comité technique paritaire;
- l'examen des propositions faites par le Comité technique paritaire.

Le Comité de supervision se réunit une fois par trimestre et chaque fois que de besoin pour examiner les difficultés liées à l'application des recommandations issues des rencontres Gouvernement / Secteur privé. Ledit Comité élabore un rapport semestriel qui est transmis au Premier Ministre à titre de compte-rendu. Il est composé ainsi qu'il suit :

- le Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat qui en assure la présidence ;
- le Ministre des Finances et du Budget ;
- le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse ;
- le Président de la Chambre de Commerce et d'industrie ;
- le Président du Groupement Professionnel des Industriels (GPI).

B) Le Projet de renforcement de l'interface Etat-secteur privé-société civile (PARECAP)

Il s'agit d'une nouvelle structure. Le Projet de renforcement de l'interface Etat-secteur privé-société civile (PARECAP) a été officiellement lancé à Ouagadougou le 10 avril 2007 en vue de coordonner les actions des trois entités suivantes : le Secteur privé, l'Etat et la Société civile.

Le PARECAP est né de la volonté des acteurs de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), du Burkina Faso, de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) et du Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales (SPONG) de disposer d'un outil d'accompagnement et de renforcement des capacités de leurs acteurs afin de permettre à ces derniers de jouer activement leur rôle dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des décisions de politiques économiques et sociales. Le projet va, pour ce faire, assurer une meilleure production et une meilleure circulation de l'information et des études pertinentes au sein des organisations de la Société civile et du Secteur privé mais aussi une meilleure visibilité de leurs interventions. Le PARECAP ambitionne de mettre en rapport, dans un dialogue constant, l'Etat, le Secteur privé et la Société civile. Finalement, la mission principale de ce projet est de contribuer à améliorer sensiblement les rapports entre les acteurs publics, privés et la société civile pour la promotion d'un développement harmonieux dans une synergie d'action.

C) Le Programme Doing Business Better in Burkina Faso

En rappel, il convient de préciser que le Programme « Doing Business Better in Burkina Faso » est une initiative conjointe de l'International Finance Corporation et du Foreign Investment Advisory Services (FIAS) ou encore Service Conseils pour l'Investissement Etranger. Ledit Programme, qui a démarré ses activités en mars 2006, pour une durée de quatre (04) ans, a pour objectif global, l'amélioration du climat des affaires du Burkina Faso afin que celui-ci figure dans le premier quartile des pays africains où l'environnement juridique des affaires est favorable à l'investissement. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Programme, après avoir procédé à l'identification des contraintes spécifiques influant négativement sur l'état de l'environnement des affaires, formule des propositions de réforme. Un processus de recherche de consensus est ensuite initié autour des mesures préconisées à travers l'organisation de consultations auprès du Gouvernement et du Secteur privé ainsi que l'organisation de séminaires ou ateliers regroupant toutes les parties intéressées. Cette méthode a été utilisée par exemple pour la mise en œuvre des réformes portant sur le transfert de propriété et la délivrance des permis de construire. Elle semble être très appréciée. C'est pourquoi le Programme entend continuer à l'utiliser. Du reste, la composition du comité de suivi du Programme qui est tripartite (Gouvernement, Secteur privé et IFC), semblait faire de ce projet un instrument privilégié du dialogue public / privé.

IV) Résultats atteints

Le dialogue Etat/Secteur Privé a permis d'obtenir des résultats appréciables qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. Il est cependant certain que l'environnement des affaires constitue l'un des points sur lesquels de nombreuses améliorations ont été constatées du fait de ce dialogue. On citera en exemples :

- la mise en place du Centre de formalités des entreprises (CEFORE) qui permet de nos jours d'accomplir les formalités de création d'entreprises en 18 jours calendaires contre une moyenne de 135 jours au moment de sa mise en place ;
- la mise en place du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) ;
- la mise en service des chambres commerciales des tribunaux de grande instance de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ;

- la création du Centre de facilitation des Actes de Construire (CEFAC) qui est le guichet unique de délivrance des permis de construire ;
- la réduction des impôts perçus sur les transferts de propriété ;
- l'ouverture très prochaine du Guichet unique du foncier ;
- la révision en cours du Code des investissements ;
- la révision en cours du Code général des impôts ;
- etc.

V) Défis et perspectives

Le dialogue Etat / Secteur privé a permis d'enregistrer des résultats appréciables dont le Monde des affaires est conscient. Les opérateurs économiques n'épargneront donc aucun effort pour poursuivre ce dialogue. Le principal défi pour le Gouvernement apparaît dès lors comme étant l'identification et la mise en œuvre des dispositions nécessaires à la pérennisation du dialogue et au renforcement du climat de confiance entre l'Etat et le Secteur privé. A ce titre, les mesures suivantes pourraient être adoptées :

- **la mise en place du Conseil présidentiel de l'investissement (CPI) :** l'annonce de la création d'un Conseil présidentiel de l'investissement (CPI) a été faite dans le compte rendu du Conseil des ministres du 24 octobre 2007. Toutefois, jusqu'à ce jour, à notre connaissance, aucun texte légal créant cette structure n'a été rendu public. Aussi, il n'est pas encore possible de préciser les attributions exactes ainsi que la composition de cette structure. Toujours est-il qu'elle ne fonctionne pas encore. Mais le CPI devrait servir de cadre permanent de concertation de haut niveau avec les investisseurs dans la mesure où il devrait être présidé par le Chef de l'Etat;
- **une meilleure organisation des prochaines rencontres Gouvernement / Secteur privé** avec notamment des réunions sectorielles préparatoires qui pourront permettre de mieux prendre en compte les préoccupations spécifiques des différents métiers (exemple : les artisans) ou groupes de personnes (exemple : les femmes) ;
- **la création d'un secrétariat technique permanent des rencontres Gouvernement / Secteur privé.**

Rédigé par: Alain T. TRAORE
Program Manager, « Doing Business Better in Burkina Faso » Program
IFC/ Banque Mondiale
01 BP 622 Ouagadougou
Tel : +226 50.49.63.51/00